

Fonds Outre-mer

Accompagner l'ingénierie publique dans les territoires ultramarins

Subvention



Ce fonds est à destination des territoires ultramarins pour les accompagner dans la réalisation de projets structurants et la mise en œuvre de leurs politiques publiques.

L'AFD assure le pilotage du Fonds Outre-mer (FOM) pour le compte du ministère français de l'Outre-mer, en complément de son offre de prêts.

Le FOM finance, entre autres, le programme pour l'efficacité énergétique des bâtiments (PEEB) dans sa déclinaison en Outre-mer, en partenariat avec l'ADEME.



Objectif

Appuyer le renforcement des capacités techniques et de gestion des maîtrises d'ouvrage publiques locales pour soutenir leurs projets d'investissement.



Bénéficiaires

Les collectivités et leurs groupements (EPCI)
Sous conditions :

- Les entreprises publiques locales
- Les sociétés à capitaux publics majoritaires
- Les organismes de logement social et intermédiaire
- Les établissements publics locaux, nationaux et établissements de santé
- Les chambres consulaires
- Les acteurs de la société civile et ceux de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- Les acteurs du secteur médico-social
- Les acteurs reconnus d'utilité publique et/ou exerçant une mission d'intérêt public



© Didier Gentilhomme / AFD



Caractéristiques

Type : subvention

Montant : jusqu'à 100% du besoin

Devise : EUR

Projets éligibles : projets de renforcement de capacité et d'ingénierie technique et financière en appui aux maîtrises d'ouvrages locales, liés aux enjeux d'infrastructures publiques, d'énergie, d'environnement (mise en œuvre des contrats de convergence et de transformation et des contrats État-COM)

Mobilisation des fonds : après accord de la Préfecture ou du Haut-commissariat, puis de la Direction générale des Outre-mer (DGOM)

La gouvernance du Fonds est assurée par un comité de pilotage, composé de responsables de la DGOM et de l'AFD. Son rôle est de :

- valider les critères d'éligibilité des demandes de financement (et le cas échéant les faire évoluer)
- définir les priorités en matière de financement
- superviser l'affectation des ressources



Illustrations

- **Guadeloupe (1,2 M€) :** accompagnement à la maîtrise d'ouvrage de la création du nouveau syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement



- **Mayotte (120 K€) :** étude de programmation pour l'aménagement du front de mer de Mamoudzou



- **Polynésie française (400 K€) :** assistance technique à la Caisse de prévoyance sociale dans le cadre de la réforme de la PSG (protection sociale généralisée)



Panneaux photovoltaïques du marché couvert et CTM à Mamoudzou



© ISABELLE BONILLO / AFD

Informations données à titre indicatif, non contractuelles